

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 5172 à 5181présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 10**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le motif économique ne peut résulter de la seule existence de l'accord et du refus du ou des salariés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5172	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5173	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5174	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5175	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5176	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5177	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5178	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5179	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5180	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5181	de	M.	André CHASSAIGNE